



Billet du syndic

De grandes incertitudes planent sur l'évolution de la situation économique mondiale. La crise de la dette de la zone Euro et de celle des Etats-Unis, ainsi que la force du franc suisse, sont des facteurs de risques qui pourraient évidemment avoir des effets sur la situation financière de notre Commune.

Malgré ce contexte préoccupant, le budget 2012 présente un résultat équilibré, ceci pour la quatrième année consécutive. Ce projet de budget, qui montre une légère progression de nos charges par rapport à 2011, est largement influencé par l'entrée en vigueur, dès le 1er janvier 2012, de la réforme policière vaudoise.

Les prochaines années seront très certainement marquées par la préparation d'importants projets qui auront pour but de moderniser et dynamiser notre cité (entretien du patrimoine communal, PALM, modernisation du quartier de la Gare, réhabilitation de la STEP, réfection de la piscine de Pully-Plage, etc.).

Il faut être conscient que notre marge d'autofinancement sera vraisemblablement insuffisante et l'année 2012 pourrait ainsi marquer une interruption dans le désendettement de notre Commune; nous devons en effet très certainement recourir à l'emprunt afin de financer une partie des investissements prévus.

Dans ces circonstances, la Municipalité sera particulièrement attentive, dans la détermination des priorités, à ce que ces projets n'obèrent pas de manière disproportionnée la situation financière de la Ville de Pully.

La Municipalité est convaincue que le budget 2012 présenté est réaliste et correspond à l'effort financier nécessaire pour offrir les prestations attendues de la population et maintenir le patrimoine communal.

Gil Reichen, Syndic de Pully

Budget 2012

Tableau comparatif des charges et des revenus (en CHF)

	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009
Charges	137'109'000.00	135'233'400.00	129'069'495.47	135'556'665.97
Revenus	137'156'400.00	135'624'900.00	131'897'855.69	141'629'212.05
Bénéfice	47'400.00	391'500.00	2'828'360.22	6'072'546.08

l'entrée en vigueur, dès les 1er janvier 2012, de la réforme policière. Le budget 2012 a été établi sur la base d'un taux d'imposition communal de 65.0 au lieu de 63.0 pour l'année 2011 et de 69.0 pour les années précédentes.

Le budget 2012 de la Ville de Pully c'est:

CHF 137.1 mios de charges, qui sont composées de CHF 54.2 mios de charges maîtrisables, de CHF 73.5 mios de charges non maîtrisables et CHF 9.4 mios de charges internes.

Les charges relatives **aux autorités et au personnel** diminuent de 16.7% par rapport au budget 2011. Cette forte diminution provient du transfert du personnel de police, dès le 1er janvier 2012, dans l'Association intercommunale de Police.

Les **achats de biens, services et marchandises** sont en baisse de 3.4% par rapport au budget 2011.

Les **aides et subventions** progressent

Tableau comparatif des charges (en CHF)

Eléments	Budget 2012	Budget 2011	Compte 2010
Autorités et personnel	26'120'900.00	31'341'100.00	29'241'258.00
Biens, services et marchandises	21'701'800.00	22'460'300.00	19'158'530.34
Aides et subventions	6'337'600.00	5'860'700.00	5'019'808.42
Charges maîtrisables	54'160'300.00	59'662'100.00	53'419'596.76
Charges non maîtrisables	73'546'200.00	66'337'330.00	64'755'266.69
Charges internes	9'402'500.00	9'233'970.00	10'894'632.02
Total des charges	137'109'000.00	135'233'400.00	129'069'495.47

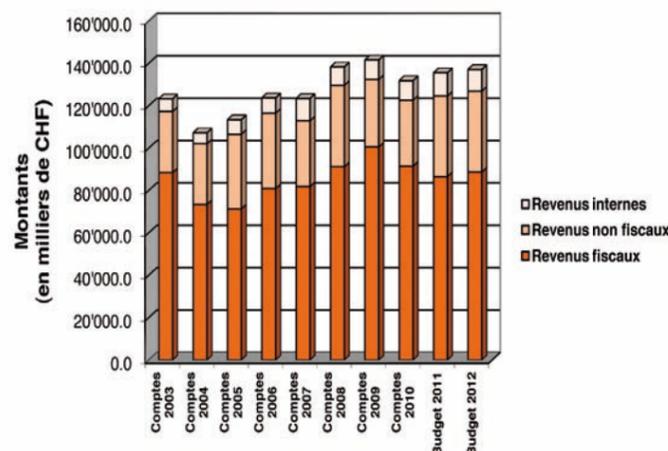
d'un peu moins de CHF 500'000.00 (+8.1%) par rapport au budget 2011. Cette progression provient pour l'essentiel, de la hausse du coût du réseau d'accueil de l'enfance, de l'introduction d'une subvention relative aux transports des jeunes en formation,

de l'augmentation du coût par habitant ainsi que de la population pour le maintien à domicile (AVASAD) qui passe de CHF 99.45 à CHF 106.85 / habitant, et de la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance.

CHF 137.2 mios de revenus, qui sont composés de CHF 88.7 mios de revenus fiscaux, de CHF 38.3 mios de revenus non fiscaux et de CHF 10.2 mios de revenus internes.

Les **recettes fiscales** prévues dans le cadre du budget 2012 devraient être inférieures d'environ CHF 2.9 mios (-3.2%) par rapport aux comptes 2010 mais elles sont en hausse d'environ CHF 2.2 mios (+2.5%) par rapport au budget 2011. Cette différence provient pour l'essentiel de la bascule de 2 points d'impôts en faveur des communes pour prendre en compte

Répartition et évolution des revenus



Informations communales

les effets financiers de la réforme policière en 2012. Ainsi, le taux d'imposition communal appliqué dans le cadre de l'élaboration du budget 2012 est

de 65.0, alors qu'il était de 63.0 pour 2011 et de 69.0 pour les années précédentes.

Les **revenus non fiscaux** augmentent

de 0.5% par rapport au budget 2011 et de 23.0% par rapport aux comptes 2010. Cette forte progression est due à l'introduction, le 1er janvier 2011,

du nouveau système péréquatif intercommunal entraînant une augmentation importante du retour sur la péréquation directe horizontale.

Le total des **charges péréquatives** incluses dans le budget 2012 représente l'équivalent de 35.0 points d'impôts, ce qui signifie que le 53.8% des ressources fiscales sont utilisées pour financer ces charges.

La participation de Pully à la **facture sociale** est inférieure d'environ CHF 600'000.00 (-2.3%) par rapport à celle prévue dans le budget 2011; elle représente un montant global de CHF 25.8 mios. La part nette à la **péréquation directe horizontale**, d'un montant

global de 7.9 mios, est plus élevée de 4.3 % à celle prévue dans le budget 2011. Ainsi, le total des charges péréquatives atteindra CHF 35.2 mios pour le budget 2012, après le retour sur péréquation de CHF 13.2 mios.

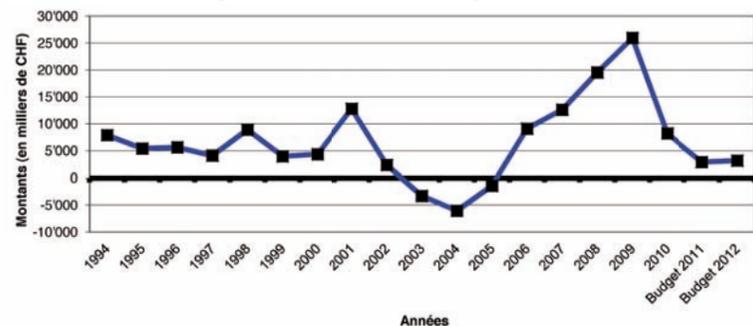
Le nouveau système péréquatif est globalement favorable à Pully de CHF 4.2 mios par rapport aux montants inclus dans le budget 2010. En tenant compte de la bascule des 6 points d'impôts en faveur du Canton représentant une baisse de CHF 7.2 mios

Evolution des charges péréquatives

	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010
Financement facture sociale	25'762'100.00	26'381'600.00	27'444'599.00
Alimentation fond péréquation	21'025'400.00	20'895'500.00	15'576'658.00
Retour sur péréquation directe	-13'146'600.00	-13'354'500.00	-5'158'867.00
Réforme policière	1'517'800.00	0.00	0.00
Total péréquation directe horizontale nette	35'158'700.00	33'922'600.00	37'862'390.00

des recettes fiscales, la Ville de Pully perd donc dans l'opération la somme approximative de CHF 3.0 mios.

Evolution de la marge d'autofinancement (depuis 1994)



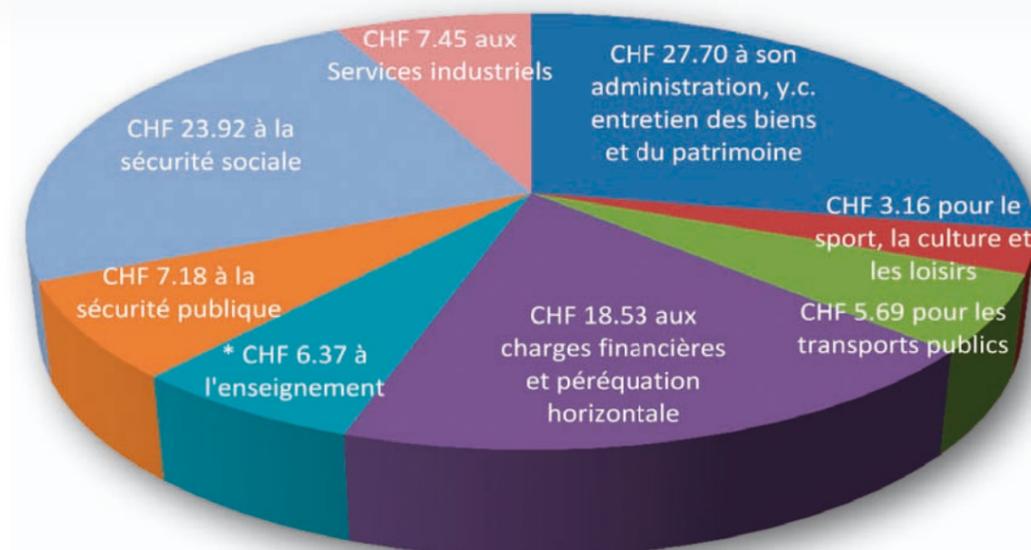
Avec un budget 2012 légèrement excédentaire de CHF 50'000.00, la **marge d'auto-financement** devrait être d'environ CHF 3.2 mios. Cette somme ne devrait pas être suffisante pour financer l'entier des investissements envisagés en 2012.

Il faudra donc recourir à l'emprunt afin

de financer une partie des investissements prévus; par conséquent, la dette communale devrait augmenter en 2012.

La **dette communale** consolidée devrait se situer aux alentours de CHF 100.0 mios au 31 décembre 2012.

En 2012, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle les consacrera à :



* l'essentiel des coûts est assumé par le Canton